

CanidéPlouf 2026 - Conditions générales de ventes 2026

Mise en vigueur au : 20/02/2026

Événement : CanidéPlouf 2026

1. Acceptation des CGV

L'inscription à l'événement "CanidéPlouf" implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Celles-ci régissent les modalités d'inscription, de participation et de responsabilité.

2. Modifications des CGV

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. En cas de modification, les CGV en vigueur au jour de l'inscription seront applicables.

3. Inscription

L'inscription est confirmée uniquement après :

- Paiement intégral des droits d'inscription
- Transmission des justificatifs demandes (carnet de vaccination a jour du chien)
- Confirmation écrite par l'organisateur.

Le nombre de places est limite. Une fois le quota atteint, les inscriptions seront closes.

4. Équipement obligatoire

Chaque binôme humain/chien doit obligatoirement être équipé :

- D'un gilet de sauvetage pour chien
- D'une laisse courte
- D'une longe

- D'un harnais de type H ou Y (harnais en T non acceptés).

Tout participant se présentant sans cet équipement pourra se voir refuser l'accès à certaines activités, sans remboursement possible.

5. Paiement

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire. Il est ferme, immédiat et définitif.

6. Délai de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, aucun délai de rétractation n'est applicable, l'événement étant une prestation de loisirs fournie à une date précise.

7. Report, Remboursement et annulation

En cas d'intempéries rendant impossible le maintien de l'événement dans des conditions de sécurité satisfaisantes, l'événement sera automatiquement reporté au week-end des **20 et 21 juin 2026**, aux mêmes horaires et conditions d'organisation.

Les billets achetés resteront valables pour cette nouvelle date.

Deux solutions seront alors proposées aux participants :

1. **Maintien automatique de l'inscription** pour la date de report (20 et 21 juin 2026).
2. **Remboursement intégral sur demande**, si le participant n'est pas disponible à la date de report.

La demande de remboursement devra être formulée dans un délai communiqué par l'organisateur après l'annonce officielle du report.

Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée.

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement du participant, quelle qu'en soit la raison. En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur (intempéries, décision préfectorale...), les participants seront remboursés intégralement du montant de leur inscription.

8. Responsabilité

Le participant reconnaît que les activités aquatiques impliquent des risques. Il atteste que son chien est apte physiquement à participer. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou perte d'effets personnels.

9. Assurance

L'organisateur ne propose aucune assurance complémentaire. Il est de la responsabilité de chaque participant de prendre, s'il le souhaite, toute couverture personnelle pour lui et son chien. L'organisateur décline toute responsabilité concernant les dommages ou soins.

10. Droit à l'image

Par son inscription, le participant autorise l'organisateur à utiliser les images (photos, vidéos) prises pendant l'événement à des fins de communication.

11. Données personnelles

Les informations collectées sont nécessaires à l'organisation de l'événement. Elles sont destinées à un usage strictement interne. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition.

12. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera privilégiée. À défaut, les tribunaux français seront seuls compétents.

13. Chiens laissés en voiture

Il est strictement interdit de laisser un chien enfermé dans un véhicule, même pour une courte durée. Des contrôles seront systématiquement effectués sur le parking pendant toute la durée de l'événement. Tout véhicule contenant un chien laissé seul fera l'objet d'une intervention immédiate : les vitres seront brisées par la sécurité sans préavis afin de secourir l'animal, et l'intervention sera signalée aux autorités compétentes. Le bien-être et la sécurité des chiens sont une priorité absolue pour l'organisation.